



Commune de ROQUEFIXADE

COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 19 novembre 2021

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 23/11/2021

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Delphine BIJARD, Marc VALLVE, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ

Représentés :

Excusés : André FUSILLO

Absents : Dominique DUMONS

Secrétaire de séance : Amandine RAUZY

Objet: Participation aux frais de scolarité - Villeneuve d'Olmes - année 2021/2022 Délibération n°: DE_2021_040

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention établie par la commune de Villeneuve d'Olmes en vue de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. La participation de la commune s'établit à 1200€ par enfant pour l'année 2021/2022. Ce qui fait un total de 8 400.00 € de participation.

Liste des enfants scolarisés a Villeneuve-d'Olmes

NOM & PRENOM	SECTION	MONTANT
ALLABERT Pyrène	CP	1 200.00 euros
BOSSUET Lina	CE1	1 200.00 euros
FUSILLO Valentina	CP	1 200.00 euros
SIMKHOVITCH DUBUS Mévy	Petite section de maternelle	1 200.00 euros
CONNORD Gabin	CP	1 200.00 euros
CUXAC Laëlle	CP	1 200.00 euros
BIJARD Sann	Gande sectionde maternelle	1 200.00 euros
TOTAL		8 400.00 euros

RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/11/2021 009-210902490-20211119-DE_2021_040-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité:

Mandate M le Maire pour signer la convention
et **Engager** les dépenses y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER



RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/11/2021 009-210902490-20211119-DE_2021_040-DE